

Plan Réunionnais de Développement Durable – PR2D

D'hier à aujourd'hui

En 30 ans, La Réunion a connu de profonds bouleversements : scolarisation de l'ensemble de la population, passage d'une économie basée sur la monoculture à une écono-

mie basée sur les métiers du tertiaire, accroissement du taux d'équipement, augmentation de l'espérance de vie, arrivée de nouvelles techniques et technologies ... Les

Réunionnais ont su faire face à ces changements rapides, aucune autre société au monde n'a connu de tels changements dans un laps de temps aussi court.

Des défis à relever

La Réunion doit aujourd'hui faire face à de nombreux défis : l'augmentation de la population, 1 million d'habitants à l'horizon 2030, ce qui aura des conséquences sur l'aménagement, le logement, l'emploi, les infrastructures, deuxième défi : les changements climatiques, les menaces sanitaires ; troisième défi : la mondialisation des échanges économiques ; il

faut également tenir compte de l'isolement physique, économique et social de l'île; de son relief qui rend difficile l'activité humaine ; de sa taille réduite qui accentue les pressions sur l'occupation de l'espace ; de la menace d'une diminution des crédits européens et nationaux ; des charges induites par les transferts de compétences etc.

Pourquoi sur 25 ans ?

Dans un quart de siècle, La Réunion comptera 1 million d'habitants.

La population sera alors stabilisée. Les études de l'INSEE indiquent que la population active (celle en âge de travailler) sera de 440.000 personnes. Aujourd'hui, elle est de 310.000 personnes.

Seulement 203.000 travaillent. Il « manque » près de 100.000 emplois. Il est donc impératif de créer les conditions de la création de 100.000 emplois auxquels il faut rajouter les 130.000 liés à l'accroissement de la population active.

Donc un total de 230.000 emplois à créer.

Pourquoi un Plan ?

Depuis quelques années, notamment sous l'impulsion de la Région, de nouveaux secteurs permettant le développement ont été identifiés : l'énergie, la protection de l'environnement, l'ouverture sur l'extérieur, l'intégration de La Réunion dans les échanges avec les pays de l'océan Indien, la valorisation de l'identité réunionnaise... Mais tout cela ne suffira pas à créer des emplois en nombre suffisant pour les générations à venir. Il faut donc anticiper et planifier. C'est le rôle du Plan Réunionnais de Développement Durable. (PR2D).

Un Plan pour qui ?



Le Plan Réunionnais de Développement Durable : pour que les générations futures puissent vivre, travailler, s'épanouir à La Réunion.

Pour nos enfants, nos petits-enfants, arrière-petits-enfants, nos neveux, nièces etc. Pour toutes celles et tous ceux qui naissent aujourd'hui

ou vont naître dans les années à venir. Pour les générations futures. C'est de notre responsabilité de réfléchir ensemble sur La Réunion de demain.

Quelle méthode d'élaboration ?

Avant la phase d'élaboration du Plan, un diagnostic a été réalisé : il sert de base de travail pour établir des scénarii. Il est bien évident que l'exercice est difficile. En effet, même si l'on peut identifier quelques uns des changements qui auront lieu dans 5

ou 10 ans, déterminer avec précision ceux qui se dérouleront dans 15 ou 20 ans n'est pas chose aisée. C'est à partir des hypothèses possibles et prévisibles que ces scénarii ont été envisagés, tout en tenant compte du passé et du présent.

Qui élabore le Plan ?

La Région a lancé l'initiative du PR2D en 2004 ; elle a mandaté la SR21 (Société Anonyme d'Économie Mixte pour le développement durable et la coopération régionale) pour son élaboration. Après le rendu du diagnostic, en 2005, un comité technique associant l'État et le Département, et une équipe projet ont coordonné sa rédaction et assuré la cohérence avec les autres documents de planification existants sur différents thèmes : économie, agriculture, formation, emploi, aménagement du territoire, énergie, logement... émanant de La Réunion (Région, Département, ODR, INSEE, CESR, ADR, Agorah, etc.) mais aussi de l'extérieur (Europe, Régions ultrapériphériques etc.).

Pourquoi en partenariat ?

Dès le lancement de l'initiative, l'État, le Département ont été associés étroitement à la démarche. C'est un principe fondamental. Ce Plan est le Plan des Réunionnais. Plus de 140 socioprofessionnels, experts etc. ont apporté leur vision sur des problématiques précises. Le croisement de points de vue différents est indispensable, cette confrontation fait justement la force du document : il propose une vision globale de La Réunion, tous secteurs confondus, toutes tendances croisées...

QUELQUES REPÈRES POUR COMPRENDRE

L'emploi : Malgré son dynamisme (5% de croissance en moyenne depuis 10 ans), l'économie réunionnaise ne crée et ne créera pas suffisamment d'emplois pour absorber tous les nouveaux actifs. La question de la création d'emplois pérennes est le problème majeur pour La Réunion d'aujourd'hui. Elle sera encore plus importante dans un quart de siècle.

La formation initiale : malgré les progrès dans le domaine de l'éducation, une partie de la population est peu formée : il faut donc réfléchir sur la question du système scolaire et à celle de l'organisation des dispositifs de formation.

La formation supérieure : le nombre de diplômés n'ayant pas d'emploi est très important : il faut donc être à la recherche d'une meilleure correspondance avec les besoins de l'économie.

La mobilité : elle doit être une possibilité offerte à chaque Réunionnais, dans des conditions sécurisées permettant un épanouissement humain, dans le respect des libertés individuelles fondamentales.

Logement : Il faudra construire entre 160.000 et 174.000 logements supplémentaires pour héberger le million de Réunionnais. Cela implique la construction de réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement ; l'augmentation de l'offre de foncier, l'accélération de la production de logements locatifs sociaux, la densification de manière « soutenable » des villes.

Transports et déplacements : la mobilité des personnes et des marchandises est difficile, d'où la nécessité d'améliorer l'offre de transport en commun, alternative au tout automobile.

Energies : La croissance démographique et économique entraîne une forte augmentation des besoins en énergie. Il faut donc améliorer les capacités de production, maîtriser la consommation, diminuer la dépendance aux énergies fossiles et accentuer la production d'énergies renouvelables.

Agriculture : avec les menaces sur la production de sucre (après 2014), il convient de réfléchir aux bases d'une nouvelle économie agricole participant fortement aux enjeux de développement de l'île.

Santé : Que ce soit en termes d'offres de soin (service à la personne, médical, paramédical, psychiatrie, santé publique) ou en termes de création d'emplois, le secteur de la santé contribue au développement de La Réunion

Désenclavement : pour ouvrir La Réunion sur le monde, il est indispensable de rendre encore plus compétitives les structures portuaires et aéroportuaires, il faut aussi diversifier les destinations, rendre les conditions tarifaires plus attractives etc.

Quels sont les secteurs clés pour le développement ?

Pour une meilleure compréhension, le Plan définit des Domaines d'Activité Stratégiques (DAS). Ils représentent les secteurs-clés sur lesquels La Réunion peut s'appuyer dans les années à venir, car elle dispose d'ores et déjà d'un potentiel et d'une compétitivité qu'il convient de développer dans les années à venir. Ces Domaines d'Activité Stratégiques sont :

- l'agro-nutrition en milieu tropical ;
- la pêche ;
- l'environnement et l'énergie ;
- les Technologies de l'Information et de la Communication ;
- l'ingénierie et la formation ;
- le tourisme ;
- la santé ;
- les services à la personne.

Qui est consulté ?

8 groupes de concertation ont été constitués autour des thèmes suivants : Démographie, mobilité, formation ; Innovation- Recherche et Développement ; Nouveau dispositif d'é-

conomie solidaire ; Ouverture internationale ; Développement portuaire et aéroportuaire ; Aménagement du territoire et gestion de l'espace ; Energie et environnement ;

Evolution de la filière canne. Ces groupes de concertation ne sont pas figés et sont amenés à évoluer, tant au niveau de leur composition que de leur objet.



Les axes stratégiques du PR2D ont été présentés aux élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion.

Le Plan est-il bouclé ?

Non : c'est la partie « stratégie » qui a été présentée et adoptée par les conseillers régionaux. Il fait maintenant l'objet d'une concertation avec les chambres consulaires, organismes consultatifs, socioprofessionnels... Chacun peut et doit apporter ses remarques, son point de vue, ses propositions... afin de décliner son contenu opérationnel.

Que contient le Plan ?

Le PR2D fixe les orientations stratégiques et les grandes priorités en matière de développement économique et social pour les 25 prochaines années. Cette stratégie de développement se base notamment sur un constat : il est impératif d'opérer un « changement d'échelle » pour relever le défi majeur de l'emploi. On ne peut plus continuer à ne raisonner qu'à

l'échelle du seul territoire de La Réunion. Il faut donc « ouvrir La Réunion sur l'extérieur » : pour les entreprises avec la signature de nouveaux marchés, dans la zone océan Indien ou ailleurs, pour les jeunes par la mobilité éducative, formative, professionnelle ; par le désenclavement (développement des transports, de l'internet...), par le codéveloppement...

Comment peut-on donner son avis ?

Le principe même de concertation avec la population réunionnaise est essentiel. La légitimité du Plan se fonde sur la participation de tous. Le Plan a été mis en ligne sur internet (www.le-plan-reunion.com).